

Services publics et secteurs subventionnés

Position relative à la loi sur la fusion des caisses de pension CIA-CEH

Réuni le 17 septembre 2012 en Assemblée générale, le SIT – services publics et secteurs subventionnés a pris acte de l'adoption par le Grand Conseil du PL 10847 instituant la nouvelle caisse de pension publique de l'Etat de Genève (LCPEG). Compte tenu des éléments exposés ci-dessous, l'Assemblée s'est prononcée contre le lancement d'un référendum contre cette loi.

Des conditions dégradées...

Le SIT déplore que la majorité de droite du Grand Conseil, avec le soutien des Verts, ait confirmé les dégradations du projet de loi initial apportées par la Commission des finances. Ces dégradations alourdissent encore le poids de l'augmentation des cotisations et de la diminution de rentes que subiront les salarié-e-s, ouvrent une brèche dans la répartition des cotisations, nuisent à la représentativité et à la parité des instances de la caisse, et mettent cette dernière sous forte pression quant à ses objectifs financiers. Le SIT tient par ailleurs à souligner le caractère particulièrement inique et vexatoire du report sur le dos des salarié-e-s de la totalité du coût des rappels de cotisations en cas de réévaluations collectives de fonction.

... mais une loi préservant l'essentiel

La nouvelle loi prévoit de cotiser plus, plus longtemps pour toucher moins. Toutefois, le SIT relève que la nouvelle caisse respecte des principes auxquels nous sommes attachés et que nous avons défendus sans relâche et avec détermination tout au long des quelques 40 séances de négociation avec le Conseil d'Etat et des multiples auditions devant la Commission des finances :

- le maintien de la primauté de prestation ;
- la répartition 2/3-1/3 des cotisations ;
- la protection accrue des catégories salariales moins élevées ;
- la prise en compte de la pénibilité physique du travail permettant notamment à

l'essentiel des professions de la santé de conserver la possibilité d'une retraite anticipée ;

- l'affiliation des EMS à la nouvelle caisse.

Dans le contexte politique cantonal dominé par la droite libérale antisociale et farouchement anti-étatique que nous connaissons, ces résultats ne sont pas négligeables, et reposent sur l'accord signé en 2011 entre le Conseil d'Etat et le Cartel, pour lequel le SIT s'est battu.

Un contexte défavorable...

Avec un taux de couverture descendu en deçà des minima légaux, la CIA se trouve en risque de liquidation, malgré sa bonne gestion. Si la situation de la CEH est moins grave, son équilibre financier demeure néanmoins problématique et ne répond plus non plus aux exigences iniques du droit fédéral. Si une loi de refinancement n'est pas entrée en vigueur d'ici le mois de juin 2013, l'Autorité de surveillance des caisses menace très sérieusement de prononcer la liquidation de la CIA, avec des conséquences catastrophiques pour les assuré-e-s. Le statu quo n'est donc pas possible.

Sur le plan politique, bien que pour d'autres raisons, aucun acteur, partis ou Conseil d'Etat, n'envisage de laisser se réaliser une telle hypothèse. Il ne fait dès lors aucun doute qu'en cas de référendum, tant le Conseil d'Etat que la droite majoritaire au Grand Conseil déposeront un projet de loi alternatif dans le but d'éviter la liquidation de la CIA. Or, les acteurs politiques

(PLR in primis) sont déjà nombreux aujourd'hui à estimer que le projet de loi voté le 14 septembre est trop généreux à l'égard des membres de la fonction publique.

Par conséquent, compte tenu de la réalité du rapport de force politique au Grand Conseil, de la période de restrictions budgétaires dans laquelle nous nous trouvons, et du fait qu'un référendum contre la LCPEG recueillerait également les voix anti-fonctionnaires malheureusement nombreuses, un projet de loi alternatif sera inévitablement moins cher pour l'Etat et donc beaucoup plus coûteux pour l'ensemble des 60'000 affilié-e-s concerné-e-s, à l'instar des réformes effectuées dans les autres cantons. Or, la tenue d'un deuxième référendum contre ce projet de loi alternatif serait impossible à organiser dans le délai imposé par l'Autorité fédérale, et placerait donc les salarié-e-s devant la pire des choix : accepter un projet de loi nettement moins favorable que la LCPEG, ou voir la CIA être liquidée.

...mais une lutte qui doit se poursuivre

Compte tenu de ces éléments, le SIT est donc convaincu que le référendum contre la LCPEG est une arme qui se retournerait contre les salarié-e-s, et ne peut donc que s'opposer à son lancement.

En revanche, le SIT estime que la lutte des salarié-e-s pour l'obtention d'une retraite digne et à prix abordable n'est de loin pas terminée.

Au niveau cantonal, la mobilisation des services publics demeure nécessaire :

- afin de garantir un plan de prestations le plus favorable possible, celui-ci devant faire l'objet d'un Règlement ;
- afin d'obtenir le respect des mesures transitoires au plus près de l'accord signé en 2011 ;
- afin de garantir le champ d'application du plan « pénibilité » aux fonctions répondant aux critères de la pénibilité physique ;
- afin de s'opposer avec la plus grande détermination aux prochaines attaques que la droite a d'ores et déjà annoncées ;

Par ailleurs, alors que le projet SCORE nourrit l'ambition de réévaluer plusieurs fonctions, et

que le SIT soutient d'autre part plusieurs mouvements de lutte visant la revalorisation des salaires, le SIT s'engage à mettre en œuvre tous les moyens utiles afin d'obtenir un retour en arrière sur la question des rappels de cotisations.

Enfin, alors que les membres des services publics voient leurs conditions de retraites dégradées, il est plus que jamais nécessaire de lancer une offensive syndicale pour obtenir de nouveaux droits en matière d'aménagement des conditions de travail en fin de carrière, pour la garantie du traitement en cas d'incapacité de travail de longue durée, pour l'amélioration des possibilités de reconversions professionnelles en cas de difficultés de santé. Le SIT s'engage à proposer un cahier de revendications sur ces points.

Par ailleurs, le SIT réitère son engagement à se battre pour que les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services publics soient octroyés. Il dénonce encore une fois la politique des caisses vides, consistant à diminuer les recettes fiscales et à mettre ainsi sous pression tant les conditions de travail que la qualité des prestations délivrées à la population. Il dénonce avec la plus grande fermeté celles et ceux qui appellent à « l'effort de tous » tout en refusant au même moment de supprimer les privilèges fiscaux concédés aux plus fortuné-e-s, et ceci est pleine période de crise et de restrictions budgétaires.

Sur le plan fédéral, le SIT poursuivra la lutte pour favoriser le renforcement du système de répartition, telle l'AVS, contre le système de capitalisation, qui à l'occasion de la fusion de la CIA et la CEH a encore une fois démontré son caractère inopérant et prédateur insatiable de capitaux prélevés dans la poche des salarié-e-s.